



Fédération Française de Boxe

CODE SPORTIF

DE LA

BOXE EDUCATIVE

2015-2016

Code sportif applicable au cours de la saison 2015-2016

Fédération Française de Boxe- Tour Essor- 14, rue Scandicci – 93508 PANTIN

01 49 42 23 72 – 01 49 42 28 79 (fax) – www.ffboxe.asso.fr

CODE SPORTIF BOXE EDUCATIVE ASSAUT

1. SPECIFICITE DE LA BOXE EDUCATIVE ASSAUT

La boxe éducative assaut est une forme de pratique ouverte à toutes et à tous. Elle se différencie de la boxe amateur et professionnelle sur deux exigences fondamentales :

- Ne pas nuire à son adversaire
- Etre sanctionné pour tout comportement violent

La logique de l'activité BOXE reste identique, quelles que soient les formes de pratique. Seule la puissance des touches les différencie. La puissance doit expressément différencier la boxe éducative assaut où l'on touche, et la boxe combat où l'on frappe.

Les élèves doivent s'imposer par leurs qualités techniques et tactiques, mais en aucun cas par la puissance des coups. La vitesse d'exécution n'est en rien modifiée, mais doit s'accompagner d'une maîtrise totale de l'impact sous peine d'être sanctionné

2. CADRE REGLEMENTAIRE

AUTORISATION DE BOXER ET INCOMPATIBILITES

1. Pour être autorisé à boxer, les boxeurs(es) doivent être titulaires d'une licence BEA pour la saison en cours.
 2. Un assaut ne doit pas opposer deux boxeurs(es) dont l'écart d'âge est supérieur à 2ans (date à date de naissance).
 3. Un assaut ne peut pas opposer deux boxeurs(es) dont l'écart de poids dépasse l' écart de poids autorisé pour la catégorie du plus léger.
 4. Un assaut ne doit pas opposer une fille à un garçon.
 5. Un assaut ne doit pas opposer deux frères ou deux sœurs.
 6. Un assaut ne doit pas opposer deux boxeurs(es) d'un même club sauf en championnat.
 7. Seul deux boxeurs(es) titulaires d'une licence BEA peuvent se rencontrer.
 8. Un boxeur (se) est autorisé à effectuer deux assauts par jour hors championnat et en championnat
- **Le face à face :**
Tout au long du match, les boxeurs doivent demeurer face à face. Un boxeur qui tourne le dos à son adversaire ou qui baisse la tête (visage face au sol) est immédiatement sanctionné.
 - **Le ring :**
L'espace de pratique est un carré de 4 à 6 mètres de côté, au niveau du sol ou surélevé délimité par des cordes.

- **Les reprises et durée des assauts :**

Les assauts se déroulent en 3 reprises dont la durée varie suivant l'âge :

- **poussin(e)s, benjamin(e)s: 3 x 1'**
- **minimes garçons et filles: 3 x 1'30**
- **cadets(tes), juniors, seniors femmes et hommes : 3 x 2'**

Le chronomètre ne doit jamais être arrêté sauf sur demande de l'arbitre.

Entre chaque reprise, l'élève regagne son coin pendant 1 minute. Il doit rester debout, face à son adversaire. Une seule personne titulaire d'une licence FFB peut accompagner et conseiller le boxeur dans son coin. Pendant la minute de repos, Il ne doit pas passer les cordes pour pénétrer à l'intérieur du ring

Durant les reprises, il doit être assis et ne doit pas parler. Dans le cas contraire l'arbitre peut sanctionner le boxeur.

- **LES TOUCHES**

Seules les touches délivrées le poing fermé avec la tête des métacarpiens et les premières phalanges sont comptabilisées. Toute touche avec une autre surface est sanctionnée.

- **LES CIBLES**

Les boxeurs doivent atteindre l'opposant sur le devant et les côtés du buste au dessus de la ceinture et de la face. Les touches sur les bras de l'adversaire sont autorisées, mais ne sont pas comptabilisées. Les touches sur toutes les autres parties du corps sont sanctionnées.

- **LA TENUE REGLEMENTAIRE**

Une tenue incomplète entraîne la disqualification.

Les boxeurs doivent porter :

- **les filles :**



- une paire de gants de 10 onces**
- un casque homologué FFB de la couleur du coin**
- un protège-dents (il ne doit pas être rouge ou en partie rouge)**
- un short mi-cuisses (il ne doit pas recouvrir les genoux)**
- un débardeur non échancré aux aisselles et rentré dans le short, (brassière interdite)**
- des bandages enroulés autour de chaque main d'une longueur de 2,50m à 4,50m (le bandage croisé est autorisé) Le port des mitaines n'est pas autorisé.**
- un protège -poitrine (non obligatoire mais fortement conseillé)**
- une paire de chaussures de boxe ou baskets**

- **les garçons :**

- ☺ une paire de gants 10 onces
- un casque homologué FFB de la couleur du coin
- un protège-dents (il ne doit pas être rouge ou en partie rouge)
- un short mi-cuisses (il ne doit pas recouvrir les genoux)
- des bandages enroulés autour de chaque main d'une longueur de 2,50m à 4,50m (le bandage croisé est autorisé). Le port des mitaines n'est pas autorisé.
- un débardeur (il doit être rentré dans le short)
- une coquille

une paire de chaussures de boxe ou baskets

ATTENTION :

Le port de la barbe et de la moustache est interdit Le boxeur doit être rasé de près

le port de mitaines, de bijou, piercing, montre, barrettes est formellement interdit. Il entraîne automatiquement la disqualification.

Le casque personnel est autorisé si homologué FFB et de la couleur du coin

Les gants de même poids, de même marque, de la couleur du coin sont fournis par l'organisateur. Les gants personnels ne sont pas autorisés

3. L'ARBITRAGE

- **Conduite de l'arbitre:**

IL VEILLE EN PERMANENCE A LA SECURITE DES BOXEURS. Il a pour tâche de repérer un élève fautif et de le sanctionner. Il ne peut en aucun cas juger et diriger en même temps.

- **Les commandements de l'arbitre :**

Ils sont au nombre de deux :

STOP : impose un arrêt immédiat des boxeurs. Il est utilisé dans quatre cas :

1. Pour un dégagement sans donner de sanctions
2. dès qu'une faute est commise par un boxeur pour le sanctionner
3. dès que le gong sonne pour mettre fin à la reprise
4. dès qu'un problème empêche le déroulement normal de la rencontre (casque ou chaussure détachés, glissade, dans ces cas précis, l'arbitre demande alors un arrêt du chronomètre.

BOXE :

Permet d'autoriser les boxeurs à débiter la reprise ou à reprendre à la suite d'un STOP.

- **RÔLE DE L'ARBITRE:**

- **il fait observer le cérémonial** avant, et après l'affrontement, avec beaucoup d'attention, ne tolérant aucune manifestation déplacée-

1 avant :

- **il monte sur le ring le premier**
- **il vérifie la tenue des boxeurs**
- **il invite les boxeurs à venir se toucher les gants**
- **il s'assure que les juges et les boxeurs sont prêts**
- **il signale au chronométreur le début de la rencontre : « chrono » (le gong sonne)**
- **il dit « BOXE » pour autoriser les boxeurs à débiter.**

2 après :

- **il rassemble les bulletins des juges (pour un jugement avec bulletins) et les vérifie.**
- **il les donne au délégué de réunion (pour un jugement au bulletin)**
- **il invite les boxeurs à se serrer la main avant et après la décision**
- **il prend le poignet de chaque boxeur, et lève le bras du vainqueur.**
- **il serre la main de chaque boxeur.**
- **Il quitte le ring le dernier**

-Il intervient chaque fois qu'une faute (*même légère*) est commise ou pour un stop de dégagement.

Il est interdit :

- **De frapper fort ou d'en avoir l'intention**
- **De toucher avec la partie non autorisée des poings**
- **De baisser la tête (visage face au sol)**
- **De tourner le dos à son opposant**
- **De toucher une zone interdite**
- **De parler en boxant**
- **De tenir ou de pousser**
- **De sauter pour toucher l'adversaire**
- **D'attaquer l'adversaire de façon désordonnée sans aucun souci défensif**
- **D'avoir un comportement antisportif.**

Si le boxeur commet une faute grave ou visiblement intentionnelle, l'arbitre peut le disqualifier sans le sanctionner au préalable. Dans ce cas il demande l'avis des juges pour rendre sa décision.

- il sanctionne :

- **Chaque faute est sanctionnée par une pénalité.**
- **Il dit STOP, lorsqu'une faute est commise**
- **Il désigne le fautif pour le sanctionner**
- **Il justifie son arrêt par un geste correspondant à la faute**
- **Il évalue la gravité de la faute et demande aux juges d'ajouter à l'adversaire du boxeur sanctionné :**
 - **Soit par une pénalité à 1 point s'il juge la faute non intentionnelle**
 - **Soit par un avertissement à 3 points pour une faute qu'il juge intentionnelle, grave, et qui porte atteinte à l'éthique de la BEA.**
Le nombre de sanctions est limité à 9 points, cependant l'arbitre peut prononcer la disqualification d'un boxeur s'il estime qu'il ne répond pas à l'esprit de la boxe éducative assaut : - faute(s) –intentionnelle(s) – fautes(s) grave(s).
- **il dit BOXE pour faire reprendre la rencontre**
- **il disqualifie en cas de faute grave, ou si le nombre de points de sanctions (9) est atteint.**

- Pendant la minute de repos, l'arbitre peut consulter la table des officiels pour connaître la situation des boxeurs (pointage et sanctions), mais ne fait aucune annonce de cet avantage.

- Cas particuliers :

- **Si un saignement de nez apparaît, l'arbitre décide : d'arrêter le match s'il estime que le saignement est trop important, ou si le boxeur saigne pour la seconde fois. La décision sera alors donnée aux points. Le boxeur qui bénéficie du plus grand nombre de juges en sa faveur est déclaré vainqueur (G.P)**
- **Si l'arbitre observe une trop grande différence de niveau entre les deux boxeurs(es), il peut mettre fin à la rencontre, après avoir pris l'avis des 3 juges et du pointage à la table des officiels, A la suite de quoi il prononce une décision aux points pour infériorité manifeste et une décision aux points (G.P)**
- **Si l'entraîneur ou le boxeur souhaite arrêter le match, l'adversaire sera déclaré vainqueur par abandon (G.AB)**

4. LE JUGEMENT

Le jugement se fait à la touche.

Marquer 1 point lorsqu'une touche autorisée et contrôlée, délivrée par l'un des boxeurs atteint une cible définie par le règlement.

Seules les touches délivrées le poing fermé avec la tête des métacarpiens et les premières phalanges sont comptabilisées.

Toute touche avec une autre surface est sanctionnée

TOTAUX DES SCORES ET DECISION

Jugement au bulletin

L'addition des scores se fait sur le principe du « boxe compteur »

Chaque touche délivrée réglementairement (touches et cibles autorisées) est comptabilisée par 1 point portée sur le bulletin.

Chaque sanction donnée par l'arbitre rapporte 1 point (pénalité) ou 3 points (avertissement) pour l'adversaire du boxeur sanctionné. Ces points sont entourés pour les distinguer des autres.

Le total des points porté sur le bulletin pour le boxeur est cumulé à chaque reprise. Le cumul final à la fin de la 3^{ème} reprise indique le total des points.

A la fin du match le juge inscrit son nom et la couleur du vainqueur puis entoure le sigle correspondant à la décision donnée ;

- G.P. si il est vainqueur aux points
- G.Disq. si son adversaire est disqualifié.
- G.Ab. si son adversaire a abandonné.
- MN . s'il y a lieu (sauf lors des championnats

Le jugement se fait toujours avec un nombre impair de juges (3)

la décision est donnée au nombre de juges en faveur du bleu et du rouge.

Exemple : 2 à 1 en faveur du rouge (*avec 3 juges*)

En championnat : si l'ensemble des scores donne égalité à la fin de l'assaut, il donnera un « avis

préférentiel » en fonction des éléments suivants pour déterminer le vainqueur de la rencontre :

1er critère : Respect du règlement : avantage au boxeur qui a le moins de points de pénalité

2ème critère : le boxeur qui n'a pas été le premier sanctionné

3ème critère : le boxeur le plus jeune

Hors Championnat, la décision sera match nul.

LE BULLETIN

BULLETIN DE JUGEMENT DE BOXE EDUCATIVE ASSAUT				
1 ère Faute commise par le Boxeur : Rouge / Bleu				
ROUND	BOXEUR COIN ROUGE		BOXEUR COIN BLEU	
1				
	Total 1ère rep.		Total 1ère rep.	
2				
	Total 1ère + 2 ème rep.		Total 1ère + 2 ème rep.	
3				
	Total 1ère + 2 ème + 3 ème rep.		Total 1ère + 2 ème + 3 ème rep.	
VAINQUEUR (Rouge ou Bleu) :			NOM du JUGE :	
DECISION : G.P. / G.Disq. / G.Ab./..MN./				

JUGEMENT AU BOXE COMPTEUR

Le « Boxe compteur », système informatique autonome, assure le comptage des points, la chronométrie et la désignation du vainqueur en fonction des réglementations boxe assaut

L'utilisation du « Boxe compteur » est simple. Nous précisons ci-après les modalités de saisie des pénalités en Boxe Educative Assaut.

Cas d'une pénalité

Prenons l'exemple d'une pénalité donnée pour faute du boxeur rouge

A l'énoncé de la sanction par l'arbitre,

- chaque juge appuie **1 fois** sur le bouton noir du côté rouge. Le boxe compteur enregistre + 1 point pour le boxeur bleu

Cas d'un avertissement.

Prenons l'exemple d'un avertissement donné pour faute du boxeur rouge

A l'énoncé de la sanction par l'arbitre,

- le responsable du boîtier central appuie sur la touche « stop », puis sur la touche « avertissement »
- sur le boîtier des juges le voyant vert clignote
- chaque juge appuie **1 fois** sur le bouton noir du côté rouge. Le boxe compteur enregistre +3 points pour le boxeur bleu.

5. REGLES D'ORGANISATION D'UNE COMPETITION BEA

LES CATEGORIES DE POIDS ET D'AGES :

En Championnats Fédéraux, les catégories de poids sont indiquées dans le tableau suivant :

LES CATEGORIES DE POIDS BEA

Poussins Benjamins (mixte)	Minimes (mixte)	Cadets (mixte)	Juniors-seniors (mixte)
De 15 à 18 inclus	De 30 à 33 inclus	De 36 à 39 inclus	De 45 à 48 inclus
+ 18 à 21 inclus	+ 33 à 36 inclus	+ 39 à 42 inclus	+ de 48 à 51 inclus
+ 21 à 24 inclus	+ 36 à 39 inclus	+ 42 à 45 inclus	+ 51 à 54 inclus
+ 24 à 27 inclus	+ 39 à 42 inclus	+ 45 à 48 inclus	+ 54 à 57 inclus
+ 27 à 30 inclus	+ 42 à 45 inclus	+ 48 à 51 inclus	+ 57 à 60 inclus
+ 30 à 33 inclus	+ 45 à 48 inclus	+ 51 à 54 inclus	+ 60 à 64 inclus
+ 33 à 36 inclus	+ 48 à 51 inclus	+ 54 à 57 inclus	+ 64 à 69 inclus
+ 36 à 39 inclus	+ 51 à 54 inclus	+ 57 à 60 inclus	+ 69 à 75 inclus
+ 39 à 42 inclus	+ 54 à 57 inclus	+ 60 à 64 inclus	+ 75 à 81 inclus
+ 42 à 45 inclus	+ 57 à 60 inclus	+ 64 à 68 inclus	+ 81 à 91 inclus
+ 45 à 48 inclus	+ 60 à 64 inclus	+ 68 à 72 inclus	+91
+ 48 à 51 inclus	+ 64 à 68 inclus	+ 72 à 76 inclus	
+ 51 à 54 inclus	+ 68 à 72 inclus	+76 à 80 inclus	
+ 54 à 57 inclus	+ 72 à 76 inclus	+ 80 à 86 inclus	
+ 57 à 60 inclus	+ 76	+86	
+ 60 à 64 inclus			
+ 64 à 68 inclus			
+ 68 à 72 inclus			
+ 72			

LES CATEGORIES D'AGE 2015-2016

Boxeur né en	Catégorie d'âge	Licence possible
2009 2008 2007 2006	P1 P2 P3 P4	BABY BOXE à partir de 6 ans BOXE EDUCATIVE ASSAUT
2005 2004	B1 Benjamin 1 ^{ère} année B2 Benjamin 2 ^{ème} année	BOXE EDUCATIVE ASSAUT
2003 2002	M1 Minime 1 ^{ère} année M2 Minime 2 ^{ème} année	BOXE EDUCATIVE ASSAUT - BOXE EDUCATIVE ASSAUT ou AMATEUR (M2)
2001 2000	C1 Cadet 1 ^{ère} année C2 Cadet 2 ^{ème} année	BOXE EDUCATIVE ASSAUT ou AMATEUR
1999 1998	J1 Junior 1 ^{ère} année J2 Junior 2 ^{ème} année	BOXE EDUCATIVE ASSAUT ou AMATEUR ou BOXE LOISIR
1997 et avant	S Senior	BOXE EDUCATIVE ASSAUT ou AMATEUR ou BOXE LOISIR

IMPORTANT : En Championnats aucune tolérance de poids n'est accordée à la pesée, qui doit s'effectuer, pour tous les mineurs, avec, short et débardeur.

Hors Championnats Fédéraux : un boxeur peut rencontrer un adversaire de catégorie de poids inférieure ou supérieure à condition de respecter l'écart de poids autorisé dans sa catégorie (+3 -3, +4 -4)...

Si deux boxeurs de catégories d'âges différentes se rencontrent, la durée de la rencontre dépend de la catégorie du plus jeune des deux opposants.

Les poussins sont autorisés à boxer.

LE POIDS DES GANTS

Le poids des gants est de 10 onces quel que soit les catégories de poids fonction des catégories de poids :

bleus pour le boxeur coin bleu et rouges pour le boxeur coin rouge.

Le fair-play

Il est exigé des boxeurs, et des instructeurs, une parfaite correction envers les adversaires, les officiels, le public.

Tout comportement déplacé sera aussitôt sanctionné comme une faute technique et pourra entraîner un rapport sur le procès-verbal de réunion à l'encontre du boxeur et/ou de son instructeur.

Les conditions de déroulement des compétitions

Pour qu'une compétition officielle de boxe éducative assaut se déroule selon les critères fédéraux, il faut en faire la demande au comité régional, qui transmet à la FFB . Le responsable de la CRBEA doit désigner :

1 délégué de réunion

- il contrôle les assauts en accord avec les entraîneurs et le code sportif
- il consigne les résultats et ses observations sur le procès verbal
- il transmet le procès verbal au Comité Régional dans les 48 heures
- il s'assure du bon fonctionnement du « boxe compteur », ou qu'il dispose de bulletins de jugements

4 officiels (3 juges et 1 arbitre)

le club organisateur doit prévoir un chronométreur (opérateur boxe compteur)

- Seuls les officiels de boxe étant en possession de la licence d'officiel et licenciés pour la saison en cours, peuvent participer activement à la mise en place et au déroulement d'une compétition officielle de boxe

SIGLES A INSCRIRE SUR LE LIVRET INDIVIDUEL ET SUR LE PROCÈS –VERBAL

DECISION	POUR LE GAGNANT	POUR LE BATTU	POUR LES DEUX
Aux points	G.P.	P.P.	
Arrêt de l'arbitre pour infériorité manifeste	G.P.	P.P.	
Arrêt de l' Entraîneur	G.Ab +reprise	P.Ab +reprise	
Arrêt de l'Elève boxeur	G.Ab +reprise	P.Ab +reprise	
Disqualification	G.Disq +reprise	P.Disq +reprise.	
Forfait d'un boxeur en championnat	G.W.O-	P.W.O-	
Match nul (hors championnats)		-	M.N